

■ Logement | Social

La fin du bail à vie

► Christos Doulkeridis serre la vis dans les logements sociaux.

► Il faudra prouver tous les 9 ans que l'on répond toujours aux conditions.

Trente-sept mille personnes sur liste d'attente. La quête d'un logement social ressemble parfois à celle du saint Graal pour nombre de familles bruxelloises. Et si quelques dizaines de milliers ont eu la chance, par le passé, de bénéficier d'un logement social en raison notamment de la faiblesse de leurs revenus, certains ont vu leur situation personnelle s'améliorer depuis lors tout en continuant d'habiter dans ce logement.

Cela devrait changer prochainement. Conformément à ce que prévoyait l'accord de majorité, le secrétaire d'Etat au Logement Christos Doulkeridis (Ecolo) prépare en effet un projet d'Ordonnance qui devrait créer un bail à durée déterminée en région Bruxelloise. "Jusqu'à présent, on pouvait bénéficier d'un bail à durée indéterminée", explique Christos Doulkeridis. A partir de 2013, les baux signés avec les locataires seront systématiquement de 9 ans, période au terme de laquelle leur situation sera réévaluée. "Si l'on se rend compte que leurs revenus dépassent de 50% le plafond



ALEXIS HAULOT

Christos Doulkeridis veut plus d'équité sociale en matière de logement.

d'admissibilité, ils devront céder leur place à d'autres. C'est une question d'équité sociale."

Seuls les futurs locataires sont concernés par cette nouvelle mesure. En outre, ni les personnes âgées ni les personnes handicapées, ne verront leur situation

personnelle réévaluée après l'échéance de 9 ans.

En plus de ce nouveau bail à durée déterminée, Christos Doulkeridis a indiqué à "La Libre" que les sociétés de logements sociaux seront désormais toutes tenues de mettre en place des système

de "mutation". Une personne seule, qui bénéficiait d'un appartement de plusieurs chambres parce qu'ils avaient autrefois plusieurs enfants à charge devra donc, à l'avenir, déménager dans un logement plus petit.

Grégoire Comhaire